

# INTERNATIONAL YACHT CLUB DE HYÈRES



## AVIS DE COURSE

### « HYERES TWIN RACE 2017 »

QUI SE DÉROULERA À PARTIR DU PORT D'HYÈRES

**les 25 et 26 MARS 2017**

#### **RÉGATE EN DOUBLE IRC et OSIRIS**

Épreuve du championnat IRC-UNCL Méditerranée double 2017

#### **I. RÈGLES APPLICABLES**

- I.1. Les règles telles définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*,
- I.2. Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers, précisées en annexe « prescriptions » si nécessaire,
- I.3. Les règlements fédéraux,
- I.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre II des RCV,
- I.5. Le règlement du championnat Méditerranée IRC-UNCL,
- I.6. Les Instructions de Course de la « Hyères TWIN Race 2017 »

#### **II. PUBLICITÉ**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.V., les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### **III. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS**

- III.1. La régata est ouverte aux bateaux **IRC 1.2.3.4** en règle avec leur autorité nationale, possédant un certificat de jauge IRC en cours de validité au plus tard du 17 mars 2017.
- III.2. La régata est ouverte aux bateaux possédant un certificat de jauge **OSIRIS** en cours de validité.

- III.3. Les bateaux ne possédant pas de certificat de jauge à jour seront classés en Osiris bis, leur coefficient étant pris dans les tables OSIRIS.
- III.4. Les bateaux seront armés au minimum pour la catégorie de navigation « jusqu'à 6 miles d'un abri »
- III.5. **La régata est ouverte UNIQUEMENT aux équipages DUO (en double)**
- III.6. **Les dossiers d'inscription complets (bulletin d'inscription, liste d'équipage avec licences valides, règlement et paiement des droits d'inscription) doivent être obligatoirement renseignés par internet sur le site de l'IYCH. ([www.iych.fr](http://www.iych.fr))**
- III.7. **La date limite d'inscription est fixée au :**

**Vendredi 17 mars 2017 à 17 heures**

**ATTENTION, il n'y aura plus d'inscription à compter de cette date et heure.**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la régata à compter du 18 mars si moins de 15 concurrents se sont inscrits

- III.8. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent documenter à leur inscription en ligne :
- une licence FFV valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - une autorisation parentale pour les mineurs (indiquant le lieu et dates de la régata)
- III.9. Tous les bateaux devront fournir :
- l'autorisation de port de publicité (si nécessaire)
  - le certificat de jauge IRC et/ou OSIRIS en cours de validité, hormis inscription en OSIRIS bis.
- III.10. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFV doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - l'autorisation de port de publicité (si nécessaire)
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français et en anglais)
  - une autorisation parentale pour les mineurs (indiquant le lieu et dates de la régata)

#### **IV. PARTICIPATION aux frais**

Droits par bateau : 220€ (place de port comprise et animation pour les deux concurrents)

Participation aux animations pour les accompagnants : 15€/personne

#### **V. PROGRAMME**

- \*Vendredi 24 mars : 17h00 à 20h00 : Confirmation des inscriptions, (remise des Instructions de Courses et des flammes)
- \*Samedi 25 mars :
- 8h30 : Petit déjeuner.
  - 9h00 : Briefing des équipages.
  - 11h00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement (une ou plusieurs courses)
  - 20h00 : Soirée des équipages
- \*Dimanche 26 mars : 8h00 : Petit déjeuner.

10h00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement (une ou plusieurs courses)

L'heure du dernier signal d'avertissement sera définie par avenant le samedi 25 mars.

## **Remise des Prix à l'issue des régates**

### **VI. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises le Vendredi 24 mars entre 17 et 20 Heures.

### **VII. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront définis dans les instructions de courses :

- Construits (bananes) ou Côtiers pour la flotte IRC
- Côtiers pour la flotte Osiris

### **VIII. CLASSEMENT**

*VIII.1.* Une course devra être validée pour valider la régata. Si 3 courses ou plus sont validées, la plus mauvaise sera retirée. Système de points à minima de l'annexe A des règles de courses à la voile.

*VIII.2.* Pour les classes IRC : Temps sur Temps.

*VIII.3.* Pour la classe Osiris, Temps sur distances avec application du CVL (coefficient de vent léger)

### **IX. PLACE AU PORT**

Les bateaux seront accueillis gratuitement au Port d'Hyères

**Du Vendredi 24 mars 2017 à partir de 12h00  
jusqu'au lundi 27 mars 2017 avant 12h00.**

**Soit trois nuitées au total.**

**(Les bateaux souhaitant rester plus longtemps sont priés de prendre contact directement avec la Capitainerie du Port d'Hyères, les nuitées supplémentaires restant à leur charge.)**

Lors de leur approche du Port de Hyères, Les bateaux prendront contact directement avec la Capitainerie pour rallier leur place (canal VHF 9). Les places seront affectées selon l'ordre d'arrivée (ne pas oublier de préciser la longueur, largeur et le tirant d'eau).

## **X. LIMITATION DE SORTIE D'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve, et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **XI. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **XII. PRIX**

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classe

## **XIII. DÉCISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à la HYERES TWIN RACE et de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la « HYERES TWIN RACE et de rester en course le concurrent décharge le IYCH de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel

## **XIV. DROIT A L'IMAGE**

Les concurrents autorisent l'IYCH et les partenaires de la régata à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent.

Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, TV, Facebook, etc...).

Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

## **XV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**IYCH** (International Yacht Club de Hyères)

Avenue du Docteur Robin

Centre Commercial du Nautisme

83400 HYÈRES PORT

Tél : +33(0)494 570 007

Mobile : +33(0)680 236 642

Mail : [twin83iych@orange.fr](mailto:twin83iych@orange.fr) site : [www.iych.fr](http://www.iych.fr)